

Compte rendu du conseil municipal du Vendredi 13 Juin 2025

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony

Absentes : DEGAND Nathalie

Pouvoir : BLANC Emilie donne pouvoir à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

Approbation du PV du CM du 11 Avril 2025.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adopter « l'accord Local », qui prévoit une majoration de 25% du nombre de conseillers communautaires, avec 35 délégués au total pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien dont 2 pour la commune de Saint Appolinard. Sans « accord local », la règle de droit commune s'applique, soit 28 conseillers communautaires et 1 seul pour notre commune.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE DES REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Le marché est renouvelé pour une durée d'1 an renouvelable 3 fois. Le tarif demeure inchangé depuis 2014 soit 5.40 € le repas TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le texte du marché et autorise le Maire à le signer.

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS : AVENANT N° 1

Les administrateurs du CDG42, ont validé au cours de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025 qu'il était pertinent de simplifier le mode de tarification en le faisant reposer sur l'application d'un forfait en fonction du nombre d'élus et non plus sur la base d'une adhésion annuelle de 10 € par élus. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve l'avenant n° 1 qui fixe le forfait annuel pour la commune de Saint Appolinard (13 élus) à 150.00 €.

MISE A DISPOSITION D'UN BARNUM PAR LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

La Région Auvergne Rhône Alpes propose de céder, à titre gratuit, un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations pour les communes de moins de 2000 habitants. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à déposer un dossier.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur des sommes figurant sur l'état transmis par le SGC Loire Sud d'un montant de 34.30 € correspondant à des créances de cantine qui ne pourront pas être recouvrées.

RÉGULARISATION D'INDICES – PERSONNELS CONTRACTUELS

Le contrat établi par la collectivité lors du recrutement de contractuel mentionne seulement un indice Majoré, la revalorisation de la rémunération n'est pas automatique. Pour que la revalorisation de l'Indice Majoré de 5 points au 1er janvier 2024 soit effective un avenant au contrat de travail doit être établi et transmis au comptable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'appliquer la majoration de 5 points de manière rétroactive à compter du 1er janvier 2024 et autorise le maire à signer les avenants nécessaires.

TRANSFERT COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

Les informations communiquées lors de la réunion du conseil ne sont plus d'actualité car incomplètes ou même erronées. Un nouveau point sera fait à la prochaine réunion du fait des éléments communiqués par les services de l'Etat.

RÉNOVATION DU PONT DE FALLOT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME « PONTS 2023/2025 »

Le bureau de maîtrise d'œuvre GINGER nous a fait parvenir son rapport d'avant-projet qui estime le coût des travaux à 402 200.00 € avec une majoration de 20 000.00 € selon l'option choisie pour l'étanchéité. Afin d'aider la commune à remettre en état Le Pont de Fallot qui fait le lien avec la commune de Véranne par la voie communale n° 2 très fréquentée en temps ordinaire, le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre du programme << Ponts 2023/2025 >> correspondant à 60 % du coût des travaux.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE : BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal accepte l'inscription de

- la somme de 1 890.00 € en recette de fonctionnement correspondant à la subvention du département « Conférence des financeurs » pour l'Action « Mémoire collective vivante de notre enfance et transmission ».
- la somme de 2 764.00 € en recette d'investissement correspondant à la subvention du département « Voirie 2024 »
- la somme de 2 764.00 € en dépenses d'investissement correspondant à la hausse de la prestation pour la récupération des tombes abandonnées inscrite au budget 2025.

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote les subventions suivantes pour un total de 2 280.00 € sur 3 700.00 € ouvert au budget 2025. Cette année deux nouvelles associations ont fait une demande ; Le Clocher de Saint Appolinard et le Tennis de Club de Maclas qui accueille 5 enfants du village.

➤ Ass. Donneurs de Sang Pélussin	120,00 €
➤ Familles Rurales Maclas	400,00 €
➤ Pilat Tonic	140,00 €
➤ ADMR Pélussin	120,00 €
➤ Ecole Musique du Gambadon	400,00 €
➤ Foot en Mont Pilat	130,00 €
➤ Visages de Notre Pilat	100,00 €
➤ Gambadon Création	110,00 €

➤ Restaurant du Coeur	400.00 €
➤ Le Clocher de St Appolinard	50.00 €
➤ Résonance	50.00 €
➤ France Alzheimer	110.00 €
➤ Ass Sportive Collège G. BATY	100.00 €
➤ Club Tennis Maclas	50.00 €

Dans sa séance du 14 mars dernier le conseil municipal avait déjà alloué une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.00 € à l'Association Les Cavaliers de la Citadelle.

De plus, la somme de 700.00 € est réservée au Sou des Ecoles qui avance les frais de piscine.

La commune participera également au projet sur Aristide Briand, porté par l'association Le Clocher de St Appolinard, une fois celui-ci finalisé.

Il a également été abordé le souhait de se rapprocher de l'association du Tennis de St Appolinard pour connaître leurs intentions dans la poursuite de leur activité et de la possibilité d'ouvrir le tennis sans contrainte à tous les gens du village.

Le conseil précise que les demandes de subventions non parvenues à ce jour ne seront pas honorées.

COURRIERS – QUESTIONS DIVERSES

- Le prochain recensement de la population aura lieu entre le 15 Janvier et le 14 Février 2026. M Jacques GERY et Mme Emilie BLANC seront référents.
- La mairie a rencontré M Clément PICHON qui sollicitait l'autorisation de récolter des graines de plantes sauvages sur le domaine communal en lien avec l'association « Végétal et Local ». Celui-ci viendra présenter son projet en détail au conseil municipal de septembre.
- Le dossier signalétique avance. Les derniers détails sont finalisés avec le fabricant. Les propositions et les éventuelles demandes de précision seront envoyées par la communauté de communes aux artisans.
Pour les lattes communales (signalétique hameaux) le budget devrait se situer aux environs de 5 500 euros qui comprend les lattes communales, la fournitures et l'implantations des mâts.
- Des ateliers mémoire collective autour de l'école débuteront le 30 juin et seront suivis d'ateliers d'écriture et de podcast à propos des souvenirs d'enfance scolaire des séniors.
Le dernier atelier sera partagé avec les élèves de l'école de St Appolinard en partenariat avec les enseignantes. Parallèlement un travail « historique » autour de l'école du village est mené, une partie sera présentée le 30 juin mais fera l'objet d'une diffusion plus large dont les modalités sont encore à déterminer.

PROCHAINE RÉUNION LE VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025

**La secrétaire de séance
ML. NAVEZ**

**Le Maire
A. FLACHER**

